



Délibération n°09/2024

Date : 26/09/2024

Consultation du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés »

Objet de l'avis : demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'utilisation de l'entrepôt de stockage de boissons alcoolisées et non-alcoolisées à Blanquefort - Bardinet

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la demande d'autorisation environnementale, pour l'extension d'utilisation de l'entrepôt de stockage de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, déposée par l'entreprise Bardinet ;

Vu le passage de la rubrique ICPE 4755.1 de Déclaration, soumis à contrôle périodique, à SEVESO Seuil bas ;

Considérant :

L'analyse du dossier par le bureau de la CLE au regard des enjeux du SAGE concernés ;

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1 : de donner un avis de compatibilité et de conformité du projet vis-à-vis des dispositions et règles du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Le Vice-Président de la CLE



Pierre JOLY